

La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité, se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Pour une Formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

La FSU s'est mobilisée ces dernières années pour une augmentation du nombre de postes aux concours, une amélioration de la formation des enseignants et des CPE, et pour qu'une aide financière soit apportée aux étudiants, contre la réduction des moyens affectés aux IUFM (budget et personnels).

Aujourd'hui, avec la mise en place des ESPE et la réforme des concours, **la formation des enseignants** connaît une nouvelle réforme. Répond-elle vraiment à l'ensemble des besoins de formation ?

L'ouverture des ESPE s'est faite dans l'urgence, sans garantie de moyens et souvent sans écouter la parole des formateurs et des usagers. L'ESPE Centre Val de Loire n'a pas échappé à cela : rentrée avec une **absence d'organigramme fonctionnel**, dans le **mépris des formateurs IUFM** non-invités à l'inauguration de l'ESPE, **déménagement programmé mais non-concerté** du centre de formation de Chartres dans des conditions inacceptables, **accueil dans l'urgence** des contractuels déjà masterisés, **étudiants de M2, admissibles comme non-admissibles, écartelés** entre trop de contraintes (concours ou nouveau concours, master, contrat), disparition programmée de la **formation des stagiaires**.

A force de changements de réformes successives et non-concertées, les **personnels sont laissés dans la souffrance et en perte d'identité**. Depuis les contrats d'EAP en licence (qui fragilisent les plus fragiles des étudiants attirés par les métiers de l'enseignement) jusqu'à la fin de l'année de stagiaire, les usagers **subissent leur entrée dans le métier** (éloignement, contraintes du master et du concours, visites qui remplacent du temps de formation, deuxième année transitoire en 4 ans, ...). La prochaine étape est l'entrée de l'ESPE dans la **Communauté Universitaire Elargie (CUE) au 1er septembre 2015** : y aura-t-il concertation des personnels ? Quelles conséquences cela aura-t-il sur leurs missions et leurs carrières ? Les étudiants pourront-ils continuer à se préparer au métier d'enseignant dans leur département d'habitation ? N'est-ce pas qu'une étape dans le projet de régionalisation de l'enseignement supérieur que nous refusons ?

Non, aujourd'hui, le compte n'y est pas !

Le 27 novembre 2013 :

Votez

Nos candidats :

Collège A :

- Sandra Jhean-Larose, PU Psychologie (37)
- Thomas Pughe, PU Anglais (45)

Collège B :

- Anne-Lise Doyen, MCF Psychologie (45)
- Vincent Beck, MCF Mathématiques (37)

Collège C :

- Olivier Durand, PRCE Physique-Chimie (28)
- Marie-Juliette Rebillaud, PRAG Arts Plastiques (18 et 36)

Collège D :

- Valérie Bonnin, DEA (28)
- Jean-Claude Servoin, DEA (45)

Collège E :

- Pascal Bellanger, adjoint-technique (37)
- Allison Gauthier, attachée (18)

Collège F :

- Benoît Lecomte, PES (28)
- Angèle Guillaumin, M1 (28)
- Christophe Dinouard, CPES (45)
- Noura Ben Youssef, M2 (45)
- Vincent Piette, PES (41)
- Marjorie Cheneau, M2 (28)
- Damien Papin, PLCS (41)

Le conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements, ainsi sur la politique des pôles formation et recherche.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des ESPE. Les élus FSU demanderont une concertation sur l'entrée dans la CUE et s'engagent à informer régulièrement personnels et usagers.

En urgence, la FSU revendique

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale
- ▶ Des parcours adaptés pour accueillir tous les profils d'étudiants vers les métiers de l'enseignement
- ▶ La mise en place de pré-recrutements
- ▶ L'amélioration, puis la stabilisation des maquettes de master
- ▶ Des contrats dont l'accompagnement sur le terrain est prévu dans les missions et le temps de travail des tuteurs
- ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ L'affectation des M2 dans le département de leur formation
- ▶ Un allègement du temps de service (à un tiers) pour les stagiaires afin de pouvoir suivre une formation au métier
- ▶ La reconnaissance de la nécessité d'équipes pluri-catégorielles de formateurs, leur recrutement et les dispositifs permettant ces regards croisés
- ▶ Le maintien des sites départementaux dans leurs locaux actuels, de tous les postes BIATSS sur ces mêmes sites et l'abandon du projet de déménagement du site de Chartres

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation des enseignant-e-s

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans la formation des enseignants est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis des licences offrant des parcours « enseignement » jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.
- ✓ **Des aides pour permettre de faire ses études dans de bonnes conditions et maintenir la mixité sociale** : allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements, ...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les dispositifs mêlant des équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux et leurs équipements nécessaires pour la construction de la polyvalence.
- ✓ **Un concours à l'entrée du master** permettant deux vraies années de formation.
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche en éducation, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Un cadrage de la formation** inscrite dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **L'accès à l'ensemble des concours externes** avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, accessibles financièrement et géographiquement.
- ✓ **La création d'une licence pluridisciplinaire et l'accès sur toutes les antennes universitaires d'UE de sensibilisation aux métiers de l'enseignement** proposées dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se construisent les savoirs et de s'orienter.
- ✓ **Des formations adossées à la recherche en éducation** donnant lieu à la production d'un mémoire centré sur une problématique en lien avec le métier.

Le 27 novembre, votez « Défendons et développons les missions de l'ESPE »

